



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5887^e séance

Mercredi 7 mai 2008, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Pierce	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Suescum
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2008/281)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2008/281)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Pemagbi (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Dmitry Titov, Sous-Secrétaire général pour l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Titov à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Frank Majoor, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de paix et Représentant permanent des Pays-Bas.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Majoor à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de

ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/281, qui contient le sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Dmitry Titov et de S. E. Frank Majoor. Je donne maintenant la parole à M. Titov.

M. Titov (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la possibilité de présenter le sixième rapport du Secrétaire général (S/2008/281) sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL). Le rapport présente une mise à jour sur les principaux événements qui se sont déroulés dans ce pays et met en relief les défis clés qu'il doit relever. Il contient également les recommandations du Secrétaire général sur le mandat, la structure et l'effectif du bureau intégré qui est envisagé pour succéder au BINUSIL. Je serai relativement bref dans ma présentation du rapport, et je me concentrerai davantage sur la préparation des élections locales, les difficultés rencontrées dans le secteur de la sécurité, les conditions socioéconomiques du pays, les questions des droits de l'homme et de la primauté du droit, les activités d'appui à la consolidation de la paix et le mandat, la structure et l'effectif proposés du bureau qui succédera au BINUSIL.

Depuis son entrée en fonctions en septembre de l'année dernière, le nouveau Gouvernement sierra-léonais a pris d'importantes mesures pour mettre en œuvre son programme de réforme, ainsi que des politiques pour promouvoir la transparence et la responsabilité. Comme il est indiqué dans le rapport, le Président Koroma a présenté sa vision du changement pour le pays, les membres du Gouvernement ont convenu de signer un accord contractuel par lequel ils s'engagent à mettre en œuvre les priorités définies par le Président, le Parlement a continué de fonctionner et les organes judiciaires sont pleinement opérationnels.

Sur le plan politique et celui de la sécurité, la situation dans le pays reste globalement calme, bien que des incidents, parfois violents, comme ceux qui ont eu lieu récemment, éclatent du fait du sectarisme qui prévaut entre les partisans du principal parti politique d'opposition, le Parti populaire de la Sierra Leone (SLPP), et ceux du parti politique au pouvoir, le Parti du Congrès de tout le peuple (APC).

Le 5 juillet prochain, la Sierra Leone franchira un nouveau pas important vers la consolidation de son processus démocratique, avec la tenue des élections locales. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en coopération étroite avec le BINUSIL, a déployé sur place une équipe des Nations Unies chargée de l'assistance électorale, qui fournit actuellement une assistance technique à la Commission électorale nationale. Grâce à un financement commun géré par le PNUD, les partenaires internationaux ont déjà annoncé et versé une somme considérable, d'un total de 24,6 millions de dollars, nécessaire pour l'organisation des élections. Le processus de nomination des candidats aux élections a pris fin le 20 avril. Quelque 1 300 candidats ont rempli les formalités de nomination aux 456 postes de conseiller dans les 394 circonscriptions électorales, tandis que 65 candidats ont rempli les documents de nomination aux 19 postes de président de conseil ou de maire.

Comme les membres du Conseil l'ont vu dans le rapport, l'ONU fournit une assistance technique à la Commission électorale nationale et l'aide à établir les listes électorales et à acheter les matériaux nécessaires pour l'organisation des élections. Étant donné les échéances très courtes pour la tenue des élections, la Commission électorale, en consultation avec les partis politiques, a décidé de réduire la période d'inscription sur les listes électorales. En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'efforce d'accélérer l'achat des matériaux nécessaires pour l'organisation des élections.

Malgré tout, on craint que les tensions politiques entre les partisans de l'APC et du SLPP se poursuivent jusqu'aux élections locales. C'est la raison pour laquelle le BINUSIL travaille en étroite collaboration avec toutes les principales parties prenantes, notamment le Gouvernement, les partis d'opposition, la Commission électorale nationale, la Commission chargée de l'enregistrement des partis politiques et la société civile, afin de veiller à ce que les élections se déroulent de manière pacifique et sans violence. En outre, la Police sierra-léonaise, avec l'appui du BINUSIL, est en train d'élaborer un plan de sécurité efficace, financé par le fonds commun du PNUD. La Mission des Nations Unies aide également à renforcer les commissions chargées du suivi du code de conduite des partis politiques au niveau des districts, qui ont joué un rôle de médiation essentiel lors des dernières élections.

Nous sommes heureux de faire état des progrès considérables réalisés pour améliorer le professionnalisme et l'efficacité des Forces armées et de la Police sierra-léonaises. Le BINUSIL y a contribué en assurant la formation et l'encadrement de la police, et en renforçant la capacité du Bureau de la sécurité nationale, qui coordonne tous les services de sécurité de la Sierra Leone, tandis que l'Équipe militaire internationale consultative et d'instruction dirigée par le Royaume-Uni a participé à la formation des Forces armées sierra-léonaises. Afin de rationaliser les Forces armées, le Gouvernement vient d'approuver une réduction de leurs effectifs de 10 500 à 8 500 personnes, qui devrait avoir lieu au cours des deux prochaines années. En dépit de ces acquis, tant l'armée que la police continuent de souffrir de graves pénuries en matière de logistique, en particulier un manque de logements, d'équipements et de carburant nécessaires à la conduite de patrouilles. De plus, les services de sécurité nationale nécessitent encore de l'aide afin de mieux lutter contre le trafic de drogue et d'améliorer la sécurité aéroportuaire.

S'agissant des progrès socioéconomiques, il n'y a eu malheureusement que peu d'amélioration en la matière. La flambée des prix des produits essentiels et du carburant a aggravé la situation. Même si le Gouvernement sensibilise la population aux facteurs extérieurs qui sont à l'origine de l'augmentation du prix de la principale denrée alimentaire du pays – le riz –, il existe un véritable risque que le mécontentement dû à cette augmentation provoque des troubles. Le Gouvernement a créé une équipe spéciale chargée de résoudre la crise alimentaire et a promis de faire des efforts afin de parvenir à l'autosuffisance en matière de production rizicole, ce qui bien entendu exige du temps et des investissements considérables. Le pays ne produit actuellement que 30 % du riz qu'il consomme.

Le processus de consolidation de la paix en Sierra Leone peut être mis à mal si le pays ne génère pas suffisamment de possibilités d'emploi à l'intention des jeunes. L'on espère que le projet de centrale hydroélectrique de Bumbuna, dont on attend qu'il améliorera l'approvisionnement d'électricité dans tout le pays, créera des possibilités d'emploi et attirera davantage d'investissements privés dans le pays. À court et à moyen terme, le pays continuera d'avoir besoin de l'appui généreux et continu de la communauté internationale afin de créer des emplois.

S'agissant de la situation en matière de droits de l'homme et de l'état de droit, je voudrais informer le Conseil qu'elle s'est d'une manière générale améliorée dans le pays, comme le montrent le respect accru des droits civils et politiques, l'adoption de lois sur les droits de la femme et de l'enfant et l'opérationnalisation de la Commission des droits de l'homme. Pourtant, des efforts visant à mettre en œuvre les recommandations faites par la Commission Vérité et réconciliation demeurent très lents. Le programme de développement du secteur de la justice, financé par le Département du développement international du Royaume-Uni, joue un rôle critique dans le renforcement des capacités du secteur de la justice. Toutefois, le Gouvernement continuera d'avoir besoin d'un appui externe sur le long terme afin d'établir des institutions fondées sur l'état de droit crédibles et solides.

En ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, l'adoption du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone par la Commission de consolidation de la paix a relancé le processus de consolidation de la paix. Le BINUSIL travaille en étroite collaboration avec l'Ambassadeur Majoor, le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, afin d'appuyer le travail de la Commission. La mission des Nations Unies fournit des conseils au Gouvernement sur le respect des engagements qu'il a contractés en vertu du Cadre, l'aide à préparer les réunions de la Commission de consolidation de la paix et à rassembler les parties prenantes afin de promouvoir les activités de consolidation de la paix.

Enfin, je voudrais dire quelques mots du mandat et de la structure de la nouvelle mission envisagée. Comme il ressort du rapport dont les membres sont saisis, le document énonce les recommandations du Secrétaire général sur le mandat, la structure et la force du Bureau d'appui intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, ainsi que demandé par le Conseil. Ces recommandations ont été formulées suite à un processus de consultation qui a associé le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Département des opérations de maintien de la paix, évidemment, le Département de l'appui aux missions, et l'équipe de pays. Ces recommandations sont également le fruit de longues consultations avec les hauts fonctionnaires sierra-léonais, les partis

politiques, la société civile et les partenaires de développement. Aucun effort n'a été épargné pour veiller à ce que la nouvelle entité, le Bureau d'appui intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BANUSIL), tire parti de sa coopération et des synergies avec l'ensemble du système des Nations Unies dans l'exécution de son mandat.

Comme indiqué dans le rapport, le BANUSIL aidera le Gouvernement à réaliser plusieurs tâches : identifier et résoudre les tensions politiques, mener à bien les réformes de bonne gouvernance, agir en faveur de l'autonomie politique et économique des jeunes et des femmes, appliquer le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, appuyer le travail de la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, renforcer le secteur de la justice et appuyer la réforme du secteur de la justice.

Le rapport propose que le nouveau Bureau soit dirigé par un représentant exécutif du Secrétaire général, qui ferait directement rapport au Département des affaires politiques, ainsi qu'à l'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Coordonnateur résident des Nations Unies et de Coordonnateur résident du PNUD. Le Conseil le sait, depuis le départ en décembre du Représentant exécutif du Secrétaire général, M. Victor Angelo, ce poste est vacant. Le Secrétaire général cherche actuellement à lui trouver un remplaçant qualifié. Nous espérons que ce poste sera pourvu promptement.

Enfin, l'on est en droit d'espérer que la Sierra Leone pourra faire avancer et améliorer sa situation socioéconomique. Mais pour cela, il faudra que le Gouvernement prenne des décisions économiques et politiques difficiles et des mesures pour promouvoir la transparence et le sens des responsabilités. Cela exigera aussi des sacrifices et de la patience de la part des Sierra-Léonais, à l'heure où le pays poursuit sa marche vers la pleine reprise économique et sociale. Je voudrais souligner qu'il est possible de consolider les acquis si la communauté internationale continue d'appuyer le processus de consolidation de la paix.

Enfin, je voudrais exprimer notre profonde gratitude au Conseil de sécurité, aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union africaine, à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux et aux organisations non gouvernementales pour leur appui

constant au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), qui a permis à la Mission d'accomplir autant de travail dans le cadre des tâches prévues dans son mandat. Évidemment, nous sommes aussi reconnaissants à la Commission de consolidation de la paix de son solide appui adapté au pays, sous la conduite remarquable de l'Ambassadeur Majoor.

M. Majoor (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Madame la Présidente, de m'avoir invité à participer aux consultations en ma qualité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix. Ma dernière déclaration en cette qualité devant le Conseil de sécurité remonte au 14 décembre 2007 (*voir S/PV.5804*). À cette occasion, j'ai présenté au Conseil un exposé sur le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, adopté par le Gouvernement sierra-léonais et la Commission de consolidation de la paix. Aujourd'hui, je voudrais informer le Conseil de plusieurs faits importants survenus depuis cette date, en particulier des efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour mobiliser des ressources en faveur de la cause sierra-léonaise et des conclusions relatives à ma dernière visite en Sierra Leone.

Avec l'adoption du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, la coopération de la Commission avec la Sierra Leone s'est concentrée sur trois objectifs principaux : mobiliser un appui en faveur de la concrétisation des engagements énoncés dans le Cadre de coopération, élargir la base de donateurs pour la Sierra Leone, ainsi qu'organiser des activités nouvelles et achever celles qui existent déjà dans les domaines prioritaires relevant de la consolidation de la paix. À cette fin, la Commission a approuvé un plan de travail mettant en avant une mobilisation ciblée des ressources, une stratégie de sensibilisation et de défense de la cause sierra-léonaise. Le Cadre de coopération a été communiqué à toutes les parties prenantes dans une lettre conjointe du Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone et du Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas.

En tant que Président de la formation Sierra Leone de la Commission, j'ai organisé des réunions bilatérales au niveau des ambassadeurs et me suis rendu dans plusieurs capitales importantes, Washington, Londres, Bruxelles, Berlin et La Haye, pour sensibiliser au Cadre de coopération et recueillir un appui politique et financier pour sa mise en œuvre. Le Gouvernement sierra-léonais a fait de même et s'est

adressé à divers acteurs bilatéraux, régionaux et multilatéraux pour appuyer la mise en œuvre du Cadre de coopération. Les efforts déployés pour mobiliser des ressources en faveur de la cause sierra-léonaise culmineront par la consultation de haut niveau avec les parties prenantes sur la mise en œuvre du Cadre de coopération à New York, le 19 mai, à laquelle, je l'espère, les membres du Conseil de sécurité participeront activement.

En préparation de cette réunion et pour obtenir des informations à la source sur l'état de la mise en œuvre du Cadre de coopération, je me suis rendu en Sierra Leone du 21 au 25 avril. Le programme de la visite prévoyait des réunions avec le Président, le Vice-Président, d'autres représentants de haut niveau du Gouvernement, les chefs de la majorité et de la minorité au Parlement, ainsi qu'avec des représentants de la communauté internationale, de la société civile et du secteur privé. La visite a renforcé l'engagement des parties prenantes sur le terrain en faveur de la mise en œuvre du Cadre de coopération et a identifié certaines difficultés concrètes qui exigent l'attention immédiate du Gouvernement sierra-léonais et de la communauté internationale.

Au cours des trois derniers mois, le Gouvernement sierra-léonais, avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires, a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de plusieurs engagements prévus dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix. Des progrès impressionnants ont été réalisés en ce qui concerne la justice et la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la corruption, le développement du secteur de l'énergie et la préparation des élections municipales. Cependant, il conviendra également de s'attaquer à plusieurs problèmes au cours des prochains mois. Je voudrais insister aujourd'hui sur cinq de ces problèmes.

Premièrement, la situation économique générale en Sierra Leone reste précaire, en particulier en raison de la hausse des prix du riz et du carburant. Le Président Koroma a souligné qu'à partir de juin 2008, le développement agricole et la sécurité alimentaire deviendraient une nouvelle priorité de premier ordre du Gouvernement. L'ONU et d'autres partenaires internationaux doivent aider le Gouvernement à faire en sorte que les problèmes de sécurité alimentaire ne déstabilisent pas le pays, en particulier pendant la période précédant les élections municipales. Le Gouvernement a créé un groupe de travail sur la sécurité alimentaire.

S'agissant de la relance économique, je voudrais également faire remarquer qu'une grande partie de l'aide internationale au pays est toujours fournie dans le cadre de projets, en l'absence de stratégies, programmes et mécanismes de financement à l'échelle du secteur. La consultation de haut niveau avec les parties prenantes qui sera organisée le 19 mai par la Commission de consolidation de la paix étudiera les possibilités spécifiques d'aide à l'échelle du secteur grâce à des mécanismes de financement à donateurs multiples. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance de la poursuite de l'appui budgétaire des donateurs en mesure de le faire au Gouvernement sierra-léonais.

Deuxièmement, la préparation des élections municipales, prévues pour le 5 juillet, a été marquée par des tensions politiques entre les partis et au sein des partis eux-mêmes. La Sierra Leone reste divisée sur la base ethnique et géographique, ce qui nécessite davantage d'efforts pour promouvoir la réconciliation et l'unité nationales. Des incidents violents isolés ont été signalés, en particulier dans le sud et l'est du pays. Ces événements soulignent l'importance de la coopération politique constante de la Commission de consolidation de la paix avec le pays. En outre – et M. Titov l'a également évoqué – il faut accorder une attention urgente à la nécessité pour l'ONU d'acheter rapidement les matériaux nécessaires pour l'organisation des élections locales.

Troisièmement, en ce qui concerne l'emploi des jeunes, qui est un domaine prioritaire pour la consolidation de la paix, les divergences de vues persistent sur la façon de régler au mieux ce problème. Actuellement, il n'existe aucun cadre politique général cohérent en matière d'emploi et d'autonomisation des jeunes; il n'y a pas encore de responsable de cette question clairement établi au sein du Gouvernement sierra-léonais, et les approches des acteurs internationaux divergent. Le Gouvernement a l'intention de créer une commission nationale des jeunes pour tenter de régler la question de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes. Le système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, est également, et forcément, en train de dresser le bilan de ses capacités et des compétences techniques disponibles dans ce domaine. La consultation de haut niveau du 19 mai constitue une bonne occasion d'examiner plus avant les diverses propositions et d'arrêter une approche commune.

Quatrièmement, bien que la résolution 1793 (2007) du Conseil de sécurité ait chargé le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) d'appuyer activement les travaux de la Commission de consolidation de la paix et la mise en œuvre du Cadre de coopération, cette tâche s'est avérée extrêmement difficile en raison du manque de capacité et de l'absence temporaire de chef de file au niveau le plus élevé. Le poste de représentant exécutif du Secrétaire général pour le BINUSIL est vacant depuis décembre 2007. D'après de nombreuses parties prenantes, cela a limité la capacité de l'ONU de jouer un rôle de chef de file et d'être le principal interlocuteur du Gouvernement sierra-léonais à ce tournant critique. L'absence d'un représentant exécutif a limité la capacité de l'ONU de réunir les partenaires internationaux pour appuyer le Cadre de coopération et, de façon générale, de jouer son rôle de coordonnateur sur le terrain.

La cinquième difficulté est la nécessité d'un forum informel de coordination sur les questions liées à la Commission de consolidation de la paix, que plusieurs parties prenantes en Sierra Leone ont reconnue. Il convient de s'appuyer sur les mécanismes de coordination existants, comme le Comité pour le partenariat aux fins du développement et le comité directeur de la Commission de consolidation de la paix. Tant le Gouvernement sierra-léonais que les donateurs internationaux sur le terrain sont déterminés à améliorer et à renforcer les mécanismes de coordination à Freetown, y compris en ce qui concerne les questions liées à la Commission de consolidation de la paix et au Fonds pour la consolidation de la paix, également dans un cadre informel.

Les difficultés que je viens de décrire requièrent une action collective et opportune. Je suis convaincu que, grâce à la détermination et à l'esprit d'initiative du Gouvernement sierra-léonais, ainsi qu'à l'appui constant de la communauté internationale, nous parviendrons à les surmonter. En outre, la consultation de haut niveau avec les parties prenantes le 19 mai et l'examen semestriel du Cadre le 19 juin nous permettront de prendre des mesures individuelles et collectives pour relever certains de ces défis.

À cet égard, je me réjouirais que le Conseil de sécurité continue de veiller à ce que toutes les parties prenantes participent de manière constructive aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, et qu'elles prennent notamment activement part à la consultation de haut niveau. Je voudrais également

demander que, lors de l'examen du mandat et de la structure de la mission de suivi intégrée de consolidation de la paix en Sierra Leone, le Conseil de sécurité veille à ce que le bureau dispose d'effectifs suffisants et dévoués pour appuyer activement les travaux de la Commission de consolidation de la paix et la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix. La mission de suivi doit également disposer des capacités opérationnelles suffisantes et d'un appui logistique pour s'acquitter efficacement de son mandat.

Pour terminer, la nomination du nouveau représentant exécutif du Secrétaire général, qui semble imminente, permettra de mener à bien le processus de transition du BINUSIL à la mission de suivi et

apportera l'appui politique de haut niveau indispensable au cours de la période menant aux élections des conseils locaux et dans nos efforts collectifs de consolidation de la paix à l'appui du Gouvernement de la Sierra Leone.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Major de son exposé.

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.